



Vol à l'étalage dans un centre commercial

Par **bibi93**, le **01/01/2011** à **17:38**

Bonjour,

J'ai été intercepté par le service de sécurité d'un centre commercial avec une amie après le vol de marchandises dans deux magasins distincts.

Nous avons été amené au PC sécurité du centre. Les deux responsables de magasins ont désiré porté plainte et n'ont pas souhaité le règlement de la marchandise.

Pour ma part, mon butin est de moins de 40euros dans un seul magasin. J'ai signé une procédure simplifiée.

Pour mon amie, son butin est de 80euros environ dans deux magasins. Elle a signé deux procédures.

Les agents de sécurité nous ont indiqué que nous serions convoquées par le commissariat puis devant le Parquet.

Nos casiers judiciaires sont vierges et nous sommes toutes deux majeures.

Je voudrais savoir si mon amie et moi allons apparaître dans la même procédure? Auquel cas, il y aurait peut être une aggravation du vol?

Quelles sont les peines que je risque vu mes antécédants?

Dois-je faire appel à un avocat ou une autre personne compétente?

Dans quels délais vais-je être convoqué par le commissariat et par la suite au Parquet?

Mon amie risque t'elle les même sanctions ou une aggravation de celles-ci? Si oui, lesquelles?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Claralea**, le **02/01/2011** à **01:11**

[citation]Quelles sont les peines que je risque vu mes antécédants?[/citation]

Quels antecedants ?

Dixit : absence d'antecedents.

Par **bibi93**, le **02/01/2011** à **11:03**

aucuns antécédents, mon casier est vierge et je n'ai jamais eu à faire à la police.

Par **Claralea**, le **02/01/2011** à **12:25**

Alors oui, c'est pas vu vos antecedents mais vu l'absence de vos antecedents...
Bah, surement un classement sans suite ou un rappel à la loi pour vous, par contre pour votre amie qui a volé dans deux magasins à la suite... combien en aurait-elle fait si on ne l'avait pas arrêté. Ce sera à l'appréciation du juge

Avant d'arriver sur ce forum, je ne me doutais pas du nombre de gens qui peuvent voler dans les magasins, hallucinant !

Par **bibi93**, le **02/01/2011** à **13:36**

Bonjour,

Merci pour vos premiers éléments de réponses.

J'ai d'autres questions a vous poser:

- Vais-je apparaitre dans la même procédure que mon amie?
- N'y a t-il pas une aggravation de vol étant donnée que nous étions 2? Cela n'est-il pas considéré comme un vol en réunion pour le premier magasin?
- Pour mon amie, "appréciation du juge", que risque t-elle mise à part un rappel à la loi?

Merci d'avance

Par **Claralea**, le **02/01/2011** à **13:45**

Je ne sais pas, mais votre ami est en recidive, deux fois d'affilée... ce qui suppose qu'elle en est pas à son premier coup

Par **bibi93**, le **02/01/2011** à **14:31**

Merci pour ces informations!

Par **bibi93**, le **02/01/2011** à **16:51**

Si quelqu'un a des informations complémentaires...